Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260416-AFR_2026_03-DE

République Française
Département MORBIHAN
Association Foncière de Remembrement

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFR

Séance du 16/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le :
Et Publication ou notification du :

L'an 2026, le 16 avril 2026 à 10h00, les Membres du bureau de l'ASSOCIATION FONCIERE DE LIGNOL, se sont réunis à la MAIRIE DE LIGNOL, sous la présidence de Monsieur SIMON Joël, Président en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres par écrit le 3 avril 2026.

Présents : SIMON Joël, BOUKANDJA Laurent, LE BAIL Michel, LE POULICHET Patrick, LE TENNIER Guénaëlle, FOUILLE Edith, LE BOUGUENEC Fernand, LE PARC Jean-Claude, LE YAOUANQ Christophe

Absents ayant donné procuration

Absents : LE GAL Jean-Jacques, SIMON Yoann, STEPHAN Guillaume

A été nommée secrétaire : LE POULICHET Patrick

2026-03 – BUDGET AFR - BUDGET PRIMITIF 2026

Vu l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires,

Vu le décret d'application n° 2006- 504 du 3 mai 2006 de l'ordonnance de 2004-632,

Vu la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

Vu les dispositions particulières du code rural dans leur rédaction antérieure au premier janvier 2006 et notamment ses articles L 133-1 et suivants et ses articles R 133-1 et suivants,

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif (article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982),

Monsieur Joël SIMON, Président de l'AFR, expose le contenu du Budget Primitif 2026, comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2026	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8 801,47 €	8 801,47 €
INVESTISSEMENT	15 549,81 €	15 549,81€
TOTAL	24 737,19 €	24 737,19 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260416-AFR_2026_03-DE

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOPTE** le Budget Primitif pour l'exercice 2026 du Budget AFR qui s'équilibre comme ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
En mairie, le 16/04/2026

Le Président
Joël SIMON

ASSOCIATION FONCIÈRE DE LIGNOL